

2018-02-12

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue 12^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1	Guy Gauthier, conseiller #2
Sébastien Desormeaux, conseiller #3	Fernand Gemme, conseiller #4
Steve Leggett, conseiller #5	Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2018-02-12-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 janvier 2018
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du budget 23 janvier 2018
 - 3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports, socio culturel et politique familiale
 - 5.5 Rapport du comité administratif / ressources humaines / communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Adoption du règlement 194 – Modalité de publication des avis publics de la municipalité de Namur
 - 6.2 Adoption du règlement 195 – Taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$
 - 6.3 Liste des immeubles devant être vendus
 - 6.4 Mandat de la secrétaire-trésorière et/ou un représentant pour autoriser à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes
 - 6.5 Appui à la Coopérative de solidarité cafétéria LJP
 - 6.6 Demande de don – Association Chasse & Pêche Région Lac-des-Plages
 - 6.7 Demande de don – Projets jeunesse plein air de la coop des Forêts et de Gens
 - 6.8 Demande de commandite – Déjeuner Centraide
 - 6.9 Entériner l'achat de bouteilles d'oxygène pour les incendies
 - 6.10 Demande d'utilisation de la patinoire et du terrain de balle le 10 février 2018
 - 6.11 Demande d'utilisation de la salle communautaire – yoga
 - 6.12 Mandat d'ingénierie – Projet agrandissement garage-caserne
 - 6.13 Camion à ordures Freight 2018 – Augmentation du crédit
 - 6.14 Affichage pour l'embauche d'un commis de bureau
 - 6.15 Achat d'équipements divers pour le service incendie
 - 6.16 Achat d'un habit de combat pour le service incendie
 - 6.17 Reddition de comptes dans le cadre d'aide à l'entretien du réseau local pour l'année 2017
 - 6.18 Avis de motion – Règlement 196 et dépôt du projet de règlement
 - 6.19 Démission de la directrice générale, secrétaire-trésorière
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 31 janvier 2018
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Rapport des salaires nets au 31 janvier 2018
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Ristourne MMQ 2018
 - 10.2 Loisir Sport Outaouais
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

R2018-02-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 janvier 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du budget 23 janvier 2018

R2018-02-12-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 23 janvier 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018

R2018-02-12-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 janvier 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Un citoyen présent

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports, socio culturelle et Politique familiale a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Règlement numéro 194 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Namur

ATTENDU que le conseil peut désigner, en vertu de l'article 431 du Code Municipal les endroits où sont affichés les avis publics, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 433.3 du Code Municipal, la municipalité détermine les modalités de publications de ses avis publics.

ATTENDU que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement doit prévoir une publication sur internet.

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2018

ATTENDU que ce règlement abroge tous règlements ou résolutions antérieurs portant sur ce sujet.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 janvier 2018

R2018-02-12-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux

QUE le conseil municipal de Namur ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Les avis publics pour des fins municipales sont affichés aux endroits suivants :

- Bureau municipal
- Bureau de poste
- Sur le site officiel de la municipalité de Namur à l'adresse suivante : www.namur.ca

Seule une résolution peut modifier les endroits d'affichage sur le territoire

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge et remplace en entier et à toutes fins que de droits toute réglementation municipale antérieure sur le présent sujet.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à l'unanimité

6.2 Règlement numéro 195 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$

ATTENDU qu'en vertu de la Loi concernant des droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1), il est permis à une municipalité de fixer par règlement le taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000\$ afin de percevoir un droit de transfert d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 8 janvier 2018;

R2018-02-12-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil municipal de Namur ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 - TITRE

Le présent règlement s'intitule " *Règlement numéro 195 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$* "

ARTICLE 3 - DÉFINITIONS

Aux fins du présent règlement, les mots et termes suivants signifient :

- Base d'imposition : la base d'imposition du droit de mutation au sens de l'alinéa 2 de l'article 2 de la Loi;
- Loi: la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ c D15.1);
- Transfert: transfert tel que défini à l'article de la Loi;
- Municipalité : Municipalité de Namur.

ARTICLE 4 – TAUX DU DROIT DE TRANSFERT

Le taux du droit sur le transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$ est établi comme suit :

- Sur la tranche de base d'imposition de 500 000.01\$ à 700 000.00\$ 2%
- Sur la tranche de base d'imposition de 700 000.01\$ et plus 3%

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à l'unanimité

6.3 Liste des immeubles devant être vendus

ATTENDU la directrice générale, secrétaire-trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 14 juin 2018, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la Province de Québec ;

R2017-02-13-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la directrice générale, secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Mandat de la secrétaire-trésorière et/ou un représentant pour autoriser à enchérir et acquérir certains immeubles, mis en vente pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que la Municipalité de Namur peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal ;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro R2018-02-12-07;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière et/ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

R2018-02-12-08 Il est proposé monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale et/ou du maire pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2018, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Appui à la Coopérative de solidarité Cafétéria LJP

CONSIDÉRANT l'importance de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau comme institution d'enseignement secondaire régionale;

CONSIDÉRANT l'importance accordée à notre population à la saine alimentation;

CONSIDÉRANT le respect de la *Politique-Cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* mis de l'avant dans le menu offert par la cafétéria de LJP;

CONSIDÉRANT la présence de 3 commerces de restauration rapide en face de LJP;

CONSIDÉRANT la fermeture imminente de la Coopérative de solidarité cafétéria JLP pour faute de rentabilité à la fin de juin 2018;

R2018-02-12-09 Il est proposé monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la municipalité de Namur appuie les démarches de la Coopérative de solidarité cafétéria LJP auprès du MEES afin que celle-ci soit incluse dans les critères d'octroi de subvention du programme pour *Un Virage Santé à l'École*.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Demande de don de l'Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages

ATTENDU que l'Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages a adressé une demande de don pour procéder à l'ensemencement de plusieurs lacs de la région afin de promouvoir le tourisme;

R2018-02-12-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QU'UN montant de 50.00\$ soit remis à titre de don à l'Association Chasse et pêche de la Région Lac-des-Plages.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Demande de don de la Coopérative des Forêts et des Gens

Ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une résolution

6.8 Entériner la demande de commandite pour le déjeuner des Élus au profit de Centraide Outaouais

ATTENDU que le 16 mars 2018 aura lieu le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais;

ATTENDU que ce déjeuner se déroulera dans plusieurs restaurants des municipalités de la MRC de Papineau;

ATTENDU que cet événement représente une belle occasion de regrouper plusieurs personnes de notre communauté et ainsi d'encourager un organisme qui tient tous à cœur, Centraide:

ATTENDU que lors de ce déjeuner les profits amassés seront versés à Centraide Outaouais;

ATTENDU que Le Bar le Bûcheron de Namur sera l'hôte pour le secteur nord-est de la MRC de Papineau

R2018-02-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Gemme

QU'UN montant de 150.00\$ soit remis à titre de commandite pour le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'achat de bouteilles d'oxygène pour le service incendie

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat de bouteilles d'oxygène (5) pour le service incendie:

1. L'Arsenal Prix 1 000.00\$ chaque/ taxes en sus
2. Acklands Grainger Prix 1 802.57\$ chaque / taxes en sus

R2018-02-12-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la soumission de L'Arsenal a été retenue au prix précité, soit 5 000.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Entériner la demande d'utilisation de la patinoire 10 février 2018

ATTENDU que monsieur Simon Quenneville désire organiser le Golf sur Neige ainsi qu'un Bowling sur Glace le 10 février 2018:

ATTENDU que monsieur Quenneville désire utiliser la patinoire, les installations rattachées et le terrain de balle;

R2018-02-12-13 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil autorise monsieur Simon Quenneville à organiser son Golf sur Neige et Bowling sur Glace le 10 février 2018;

QUE le conseil autorise monsieur Quenneville pour sa demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux;

QUE monsieur Lalonde-Dion apporte une copie du permis de boisson lors de sa réception.

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 88.00\$ à titre de don pour l'activité Golf sur Neige et Bowling sur Glace, édition 2018.

Adopté à l'unanimité

6.11 Réservation de la salle communautaire pour des cours de yoga

ATTENDU que madame Marlene Seguin demande à la municipalité de Namur la possibilité d'avoir la salle communautaire afin que des cours de yoga soient dispensés à partir du 11 avril, et ce, jusqu'à la fin de décembre 2018;

R2018-02-12-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil autorise madame Marlene Seguin à donner des cours de yoga à la salle communautaire à partir du 11 avril jusqu'à la fin décembre 2018 et le tout gratuitement;

Adopté à l'unanimité

6.12 Mandat d'ingénierie – Projet agrandissement garage-caserne

R2018-02-12-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE les membres du conseil municipal de Namur acceptent les plans tel que déposés par monsieur André Pilon, ingénieur et madame Julie Dagenais, architecte pour le projet d'agrandissement du garage-caserne.

QUE le conseil de la municipalité de Namur autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O dès réception des plans et devis.

Adoptée à l'unanimité

6.13 Camion à ordures Freight 2018 – Augmentation du crédit

CONSIDÉRANT que le contrat d'achat du camion à ordures Freight 2018 a été octroyé à la compagnie *Globocam inc.*;

CONSIDÉRANT que le financement sera fait par la Banque Royale du Canada;

R2018-02-12-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil demande un remboursement de 75 000.00\$ plus taxes à la compagnie *Globocam inc.*;

QUE le conseil désire faire financer le montant global de l'achat, soit 227 643.00\$;

QUE le montant de 227 643.00\$ soit financé par location achat au taux fixe de 3.69%;

QUE monsieur Gilbert Dardel, maire et/ou madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Namur tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité

6.14 Affichage d'un poste de commis de bureau

R2018-02-12-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux

QUE le conseil autorise la directrice générale à enclencher le processus en vue de l'embauche d'un(e) commis de bureau pour le service administratif. Ce poste est permanent, temps partiel à raison de 13 heures par semaine;

QU'une offre d'emploi paraisse dans le journal "La Petite Nation".

Adoptée à l'unanimité

6.15 Achat d'équipements divers pour le service incendie

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat de divers équipements pour le service incendie:

ITEMS	Aéro-Feu	Arsenal	Bauvin-Gauvin
Détecteur 4 gaz (1)	843.55\$	1723.00\$	885.60\$
Lampe LED pour casque (10)	887.00\$	1430.00\$	893.00\$
TOTAL (taxes en sus)	1730.55\$	3153.00\$	1778.60\$

R2018-02-12-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la soumission de Aéro-feu a été retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.16 Achat d'un habit de combat pour le service incendie

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un habit de combat:

- | | |
|--------------|---------------------------------------|
| 1. L'Arsenal | Prix 1 395.00\$ chaque/ taxes en sus |
| 2. Aéro-feu | Prix 1 734.05\$ chaque / taxes en sus |

R2018-02-12-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la soumission de L'Arsenal a été retenue au prix précité.

Adoptée à l'unanimité

6.17 Reddition de comptes dans le cadre d'aide à l'entretien du réseau local pour l'année 2017

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 43 998.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Pour ces motifs

R2018-02-12-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Gemme

QUE la municipalité de Namur informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

6.18 Avis de motion – concernant le projet de règlement 196

R2018-02-12-21

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Fernand Gemme qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 196 relatif à la tarification applicable pour les biens et services offerts par la municipalité de Namur

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que le règlement à pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés pas la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services municipaux.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.19 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens a remis sa démission en date du 12 février 2018 pour départ le 23 février 2018;

R2018-02-12-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur accepte la démission de madame Cathy Viens en tant que directrice générale, secrétaire-trésorière;

QUE les heures cumulées travaillées de même que les vacances dues et à venir lui soient payées;

QUE le conseil autorise à précéder à l'affichage de son poste auprès des journaux de *La Petite-Nation* et de *L'Information du Nord*.

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire, Gilbert Dardel est contre la décision

7.0 Finances

7.1 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2018 totalisant un montant de 92 093.01\$.

R2018-02-12-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 92 093.01\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières de janvier 2018 sera déposé en mars 2018 par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Rapport des salaires nets

R2018-02-12-24 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois de janvier 2018 au montant de 16 503.43\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.1 et 7.3) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 Seconde période de l'assistance

Aucune question

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

10.1 Ristourne MMQ 2018

10.2 Loisirs Sport Outaouais

11.0 Levée de la séance

R2018-02-12-25 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit et est levée à 20h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière